

(2)

(N° 93.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 MARS 1881.



NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOUTON.

I

Demande du sieur Michel SCHULTZ.

MESSIEURS,

Le sieur Schiltz est né, le 26 novembre 1851, à Clémency, canton de Capellen (grand-duché de Luxembourg).

Il est venu en Belgique en 1874 et est actuellement employé comme surveillant d'ouvriers aux travaux du chemin de fer d'Athus à la Meuse.

Il a satisfait, en 1874, aux lois militaires et réside à Bièvre, où il a épousé une jeune fille de la localité.

Sa conduite et sa moralité sont bonnes.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération, le pétitionnaire s'engageant à acquitter le droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,

D. MOUTON.

Le Président,

E. VANDAM.



II

Demande du sieur Nicolas WIRTZ.

MESSIEURS,

Le sieur Wirtz est né à Lamadelaine (grand-duché de Luxembourg), le 29 novembre 1852.

Il est venu s'établir en Belgique en 1869, a contracté mariage avec une femme belge et il habite la commune de Messancy, où il exerce la profession de cultivateur.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.

Les autorités consultées donnent de bons renseignements sur son compte.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération, le pétitionnaire étant exempt du droit d'enregistrement, aux termes de la loi du 30 décembre 1853.

Le Rapporteur,
D. MOUTON.

Le Président,
E. VANDAM.

III

Demande du sieur JEAN-FRANÇOIS Jamar.

MESSIEURS,

Le sieur Jamar, est né à Sourbrodt-Butgenbach (Prusse), le 11 novembre 1837.

Il habite la Belgique depuis 1862 et réside à Halleux, commune de Stembert, où il exerce la profession de cultivateur.

Il a satisfait aux lois sur la milice et s'est marié avec une femme belge.

Les autorités donnent sur sa conduite et sa moralité les renseignements les plus satisfaisants.

Votre commission est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande, le pétitionnaire s'engageant à acquitter le droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,
D. MOUTON.

Le Président,
E. VANDAM.
